

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Commune de Tarascon - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2016/2020 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Tarascon pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2020, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, conformément à l'annexe 1.

Ces modifications n'ont pas d'incidence sur l'économie générale de ce contrat.

**REALISATION D'UNE CRECHE, D'UNE MEDIATHEQUE ET DE LOCAUX ADMINISTRATIFS SUR LE SITE DE
L'ANCIENNE GENDARMERIE**

Ce site regroupera les bâtiments suivants :

- une crèche / halte-garderie de 71 berceaux permettant d'augmenter de 10 % la capacité d'accueil des structures actuelles tout en les regroupant au sein d'un même lieu ;
- une médiathèque normée d'une surface totale d'environ 1 300 m² dans laquelle les archives municipales seront conservées ;
- des locaux administratifs.

Le montant global de cette opération, prévue de 2017 à 2020, s'élève à 7 315 000 €HT, dont 3 400 000 € HT pour la tranche 2019. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 5 105 500 €, dont 2 380 000 € pour la tranche 2019.

AMENAGEMENT DU BOULEVARD JULES FERRY

Le projet d'aménagement du boulevard devra résoudre en priorité le problème de la desserte des bus scolaires devant le lycée Alphonse Daudet. Actuellement, cette sécurité ne peut être assurée, les élèves étant déposés et embarqués sur la chaussée, à l'entrée du boulevard et à proximité immédiate d'un pont de chemin de fer constituant un entonnoir pour les véhicules. La commune envisage d'utiliser une partie de l'esplanade du lycée pour construire une gare routière.

Le montant global de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 2 066 000 €HT, dont 185 000 € HT pour la tranche 2019. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 446 200 €, dont 129 500 € pour la tranche 2019.

REHABILITATION DU THEATRE MUNICIPAL

L'état actuel du théâtre, inscrit au titre des monuments historiques, conduit la commune à engager des travaux d'aménagement, de mise en conformité, de scénographie et d'entretien.

Le montant global de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 1 874 000 €HT, dont 1 055 000 € HT pour la tranche 2019. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 499 200 € dont 844 000 € pour la tranche 2019.

AMENAGEMENT DU BOULEVARD GAMBETTA

Ce boulevard constitue l'axe principal de la partie Est de la ville. Les travaux de rénovation de la voirie et des différents réseaux, aujourd'hui fortement dégradés et obsolètes, contribueront à l'amélioration du cadre de vie, avec une rationalisation du stationnement des véhicules en centre-ville, une optimisation des déplacements piétons, ainsi qu'une redynamisation de l'ensemble des commerces.

Le montant global de cette opération, prévue de 2018 à 2020, s'élève à 3 723 000 €HT, dont 180 000 € HT pour la tranche 2019. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 2 606 100 € dont 126 000 € pour la tranche 2019.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 3 479 500 € pour la tranche 2019 sur une dépense subventionnable globale de 4 820 000 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n° 169 du 13 juillet 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL